



PREMIERE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale: rapport d'activité pour 2003

1. Le présent document rend brièvement compte des activités menées par le Bureau en 2003 pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN), conformément au cadre établi en mars 2001¹ par la sous-commission, qui avait demandé au Bureau de faire mieux connaître la Déclaration sur les EMN, d'entreprendre des activités de coopération technique pour en faciliter la mise en œuvre, d'intégrer la Déclaration sur les EMN dans les programmes existants de l'OIT et de soutenir les objectifs de la Déclaration sur les EMN en collaboration avec d'autres organisations internationales.

Sensibilisation**Colloque sur la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale et les initiatives multilatérales connexes**

2. Ce colloque s'est tenu à Genève le 24 novembre 2003. Il a réuni un petit groupe de mandants tripartites de l'OIT pour un échange de vues informel avec de hauts représentants de plusieurs organisations internationales qui entreprennent des activités intéressant directement la Déclaration sur les EMN. Les organisations représentées étaient la Commission européenne, le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale. La nature informelle du colloque a permis d'engager un dialogue franc et ouvert. Le colloque n'a donc adopté ni conclusions ni recommandations mais les participants se sont entendus sur l'importance des principes et droits fondamentaux au travail en tant qu'élément clé dans le contexte de la responsabilité sociale des entreprises. Ils sont également convenus que les organisations

¹ Document GB.280/13, paragr. 186.

internationales devraient coopérer plus étroitement au niveau national pour chercher à renforcer l'impact positif de l'investissement étranger direct sur le développement, conformément aux dispositions de la Déclaration sur les EMN. Les participants ont aussi jugé souhaitable que les différentes organisations coordonnent mieux leurs activités promotionnelles et de recherche dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises.

Participation à d'autres réunions

3. Au cours de l'année 2003, le Bureau a participé à un large éventail de réunions aux niveaux national et international sur des questions liées à la responsabilité sociale des entreprises. Lors de la plupart de ces réunions, le personnel du Programme des entreprises multinationales a eu l'occasion de présenter des exposés consacrés à la Déclaration sur les EMN, en soulignant la spécificité de cet instrument qui présente un intérêt tout particulier dans l'actuel débat sur la responsabilité sociale des entreprises. Parmi les réunions internationales auxquelles le Bureau a participé figurent celles qui ont été organisées par l'OCDE, la CNUCED, le PNUE, le Pacte mondial des Nations Unies et la Banque mondiale. Le Bureau s'est employé en particulier à promouvoir la Déclaration sur les EMN dans le contexte du Forum pluripartite de l'Union européenne sur la responsabilité sociale des entreprises, et cela par une participation active à la plupart des réunions de haut niveau et des tables rondes organisées dans le cadre de ce processus, y compris une introduction importante à l'une des tables rondes sur la responsabilité sociale des entreprises et le développement et la présidence d'une session de la réunion sur la responsabilité sociale des entreprises qui s'est tenue à Venise sous la présidence italienne de l'Union européenne. Le bureau de la sous-commission a également participé à cette réunion.

Recherche et publications

4. En 2003, le Bureau a publié deux documents de travail. L'un analyse les effets de l'investissement étranger direct et des entreprises multinationales sur l'économie locale, l'emploi et la formation des cadres au Costa Rica, alors que le second a trait aux relations professionnelles, à l'emploi, aux conditions de travail et aux services de bien-être dans les entreprises multinationales opérant dans le secteur des plantations en Ouganda. Une suite de l'ouvrage intitulé *Multinationals and Employment* (1993), qui sera publié en 2004, a aussi été entamée.
5. Le site Web qui fournit des informations relatives à la Déclaration sur les EMN (www.ilo.org/multi) a été mis à jour périodiquement, de même que la base de données Entreprises et initiatives sociales (www.ilo.org/basi). A la fin de l'année, cette dernière comportait des informations sur 900 initiatives environ liées à la responsabilité sociale des entreprises et avait reçu en moyenne 1 000 visites par mois. La troisième édition de la Déclaration sur les EMN a été traduite en azéri, en hongrois et en kiswahili et existe actuellement en 17 langues.

Coopération technique

6. Dans le contexte du projet sur la mise en pratique de la responsabilité sociale des entreprises sur la base de principes directeurs mondialement acceptés (financé par le gouvernement du Royaume-Uni), un séminaire s'est tenu au Costa Rica sur les questions de formation ayant trait à l'investissement étranger direct et sur l'importance qu'il y a à établir des liens entre les multinationales et les entreprises locales dans les secteurs de la

haute technologie et du tourisme. Un autre séminaire a été organisé en Ouganda sur l'emploi et les conditions de travail, les relations professionnelles et les services de bien-être dans le secteur de la plantation. Dans le cadre d'un projet financé par le gouvernement des Pays-Bas et mis en œuvre en coopération avec le Bureau des activités pour les employeurs, des matériels de formation des cadres aux principes du Pacte mondial ont été achevés après avoir été testés une nouvelle fois au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, à Maurice et à Sri Lanka. A la fin de 2003, le Bureau a commencé à mettre en œuvre un projet lié au Pacte mondial et financé par le gouvernement de l'Italie. Ce projet mettra en évidence l'importance de la Déclaration sur les EMN et les parties pertinentes des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, dans le contexte des activités du Pacte mondial exécutées en Italie et dans un certain nombre de pays en développement avec la coopération technique et l'aide financière notables de l'Italie.

7. Un nombre grandissant d'entreprises multinationales ont contacté le Bureau pour obtenir des informations concernant la Déclaration sur les EMN et d'autres activités du BIT relatives à la responsabilité sociale des entreprises, particulièrement dans les domaines du travail des enfants et du VIH/SIDA sur le lieu de travail. Une délégation de l'Association du Japon pour l'OIT, composée d'un certain nombre de responsables syndicaux de haut rang travaillant avec des entreprises multinationales, a rendu visite au BIT et a reçu des informations détaillées au sujet de la Déclaration sur les EMN.

Intégration de la Déclaration sur les EMN dans les activités de l'OIT

8. Sur la demande de la sous-commission, le Programme des entreprises multinationales a intensifié ses activités de coopération avec d'autres unités du Bureau et avec des bureaux extérieurs. On citera comme exemple les séminaires précités au Costa Rica et en Ouganda qui ont été organisés avec le Programme focal pour le renforcement du dialogue social et le Programme des activités sectorielles ainsi qu'avec les bureaux extérieurs de l'OIT intéressés. Une étroite collaboration s'est poursuivie avec le Bureau des activités pour les travailleurs et le Centre de Turin. Dans ce dernier cas, des fonctionnaires du Programme des entreprises multinationales ont fait office de conseillers techniques à l'occasion de trois stages sur les normes internationales du travail et la mondialisation et d'un stage sur le dialogue social et la responsabilité sociale des entreprises.
9. En 2003, la Déclaration sur les EMN est restée un point de référence très important lors des réunions sectorielles organisées par le Bureau et a été mentionnée dans les conclusions des réunions tripartites sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac, les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce, les défis à relever et les chances à saisir par les services publics, et les meilleures pratiques de flexibilité du travail et leur incidence sur la qualité de la vie professionnelle dans les industries chimiques. Lors des réunions concernant le secteur du tabac et celui des industries chimiques, des fonctionnaires du Programme des entreprises multinationales ont été invités à participer en tant qu'animateurs à des discussions sur la responsabilité sociale des entreprises.
10. Le Programme des entreprises multinationales a en outre participé à l'élaboration du rapport sur le champ d'application de la relation de travail pour la 91^e session de la Conférence internationale du Travail², du document sur l'emploi et la politique sociale

² Rapport V, Conférence internationale du Travail, 91^e session, 2003.

dans les zones franches d'exportation pour la Commission de l'emploi et de la politique sociale³ du Conseil d'administration et de l'Agenda global pour l'emploi.

Relations avec les autres organisations

11. Le colloque mentionné au paragraphe 2 ci-dessus a fourni une excellente occasion de renforcer les liens avec les organisations internationales représentées. Avant ce colloque, le Bureau avait déjà donné des conseils à la Banque mondiale dans le contexte des études sur les codes de conduite et les filières de production. Dans l'optique de sa coopération avec le Bureau du Pacte mondial des Nations Unies, le Bureau a redoublé d'efforts pour veiller à ce que la Déclaration sur les EMN occupe une plus grande place dans les activités et les publications du Pacte mondial. Un bon exemple en est la concertation dans le cadre du Pacte mondial sur l'action à mener contre le VIH/SIDA, qui a eu lieu au BIT en mai 2003.
12. Comme à de précédentes occasions, le Bureau a fourni de nouveau des observations fondées sur la Déclaration sur les EMN aux fonctionnaires chargés d'élaborer le rapport de la CNUCED sur l'investissement dans le monde. Il a également pris part à un groupe consultatif multipartite sur la responsabilité sociale des entreprises, mis sur pied par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et chargé de soumettre des recommandations à son bureau de gestion technique sur l'opportunité et la faisabilité de l'élaboration d'une norme ISO sur la responsabilité sociale des entreprises.

Genève, le 5 janvier 2004.

³ Document GB.286/ESP/3.